

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe de la CFTC

Notre économie, nos productions de biens et services, nos usages, nos consommations doivent contribuer à un développement durable, moins énergivore, respectueux du lieu de vie pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

L'Etat au travers de ses dispositifs publics est déjà engagé dans sa transformation, pour réussir cette nouvelle économie, plus solidaire et plus économe des ressources. Certaines régions et leurs territoires ont déjà une politique active en la matière.

L'idée force d'un contrat de transition écologique(CTE) est centrale.

Les territoires se transforment avec des espaces plus grands, des métropoles, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui s'articulent dans un maillage plus fin, des départements des communes, espaces urbains, péri urbains et ruraux, avec des dynamiques spécifiques.

Aussi la CFTC approuve la préconisation de contrat de transition écologique s'articulant avec souplesse aux dispositifs existants, (STRAADT AGENDA 21) capable de faire dialoguer les acteurs sur des projets innovants.

Trois idées clefs

- Il doit être simple dans sa mise en œuvre. L'idée du guichet unique, du Fonds national pour la transition écologique sont des propositions de bon sens.
- Il doit pouvoir être expérimenté auprès de 15 territoires et d'une filière avant d'être généralisé .Il doit contenir des indicateurs et des objectifs précis pour mesurer sa pertinence. Gestion prévisionnelle des emplois, transformation et transition des métiers, mobilités professionnelles sont des questions clefs pour réussir. Les territoires n'assureront leurs mutations que si leurs ressources humaines disposent des qualifications, des métiers nécessaires pour changer notre façon de faire.
- Il doit être un outil solidaire au service des territoires, véritable levier des territoires pour se saisir de la question des emplois. la CFTC soutient la préconisation d'un CTES, contrat de transition écologique et solidaire. C'est aussi pour nous une façon d'accompagner tous les territoires, y compris ceux dont la question des emplois et des qualifications est un frein aux changements.

Pour être en phase avec les projets, l'avis recommande que l'Etat prenne en charge une ingénierie proposée aux collectivités, pour les aider dans l'animation territoriale,

Le CTE doit être enfin porteur d'un projet de territoire proche des habitants et des initiatives locales.

La préconisation d'un conseil local de la transition pouvant être associé en amont de ce contrat tripartite, entre l'Etat le territoire demandeur, et la région si elle le souhaite est un moyen de se rapprocher des habitants et de s'associer avec eux.

Le groupe de la CFTC votera cet avis.